



Délibération  
N° 2024-032

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : DEMANDES DE SUBVENTION : REQUALIFICATION – REDYNAMISATION DE SAN  
MARTINU – PHASE 1A : VOLET ÉCONOMIQUE : AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE

Date de la convocation : 25/07/2024

# SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 8	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente rappelle le programme de revitalisation du village, dont un volet central est le volet économique. On pourra constater que depuis début septembre, c'est fini, il n'y a plus de commerce, plus possible de prendre un café, si ce n'est celui qui est offert à la Poste-Mairie Annexe, ou dans le local associatif à ses heures d'activité.

La Commune vise fortement sur les volets économique et social pour revitaliser le village. Il est urgent désormais d'offrir à la population un espace où il est possible de se retrouver pour échanger, consommer des produits locaux, se restaurer toute l'année avec ses amis ou sa famille, ou encore, avoir à proximité des produits de première nécessité ce qui éviterait certains déplacements pour faire les courses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240730-2024-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2024



C'est le programme qui vous est proposé, programme dont le coût est estimé à 650 000 euros. Il comporte la réfection complète du rez-de-chaussée de la bâtisse U San Martinu, la dalle supérieure doit être totalement refaite, mais également une intervention importante sur la toiture. Il s'agira également d'aménager une partie des VRD pour garantir l'accessibilité et le traitement des eaux pluviales.

Il est proposé de solliciter l'État à hauteur de 60% au titre du Fonds vert- (fonds friches)... / et à défaut la -DETR ou la DSIL ou autre mesure et la Collectivité de Corse (Fonds de Territorialisation, aide au développement économique ou autre fonds) à hauteur de 20%

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter les aides susvisées
- Fixe ainsi le plan de financement

<b>Opération : U San Martinu - redynamisation du village - phase 1a :</b>		
<b>Commerce</b>	Montant HT	taux
Etat	390 000.00 €	60%
Collectivité de Corse	130 000.00 €	20%
Commune	130 000.00 €	20%
total	650 000.00 €	100%

- Autorise madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024- Opération 20-01-APCP 2023-03-2001 U San Martinu

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Béatrice PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240730-2024-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2024